

**Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des
installations scolaires et communautaires**

RAPPORT FINAL

DÉCEMBRE 2008



Données de catalogage avant publication – Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

371.62097127 Manitoba. Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations
scolaires et communautaires
Rapport final

ISBN-13: 978-0-7711-4240-6

1. Équipements scolaires—Utilisation extensive—Manitoba.
 2. Relations école-collectivité—Manitoba.
 3. Immeubles à usages multiples—Manitoba.
 4. Équipements d'éducation physique—Manitoba.
- I. Titre.

Tous droits réservés © 2008, le gouvernement du Manitoba, représenté par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
Division du Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

Nous nous sommes efforcés de citer les sources originales et de respecter la Loi sur le droit d'auteur. Si vous décelez des cas où cela n'a pas été fait, veuillez en aviser le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba.

Le présent document est également affiché sur le site Web du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba au :
<www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/rapports/installations/index.html>.
Sans préavis, les sites Web peuvent changer.

Le présent document est aussi disponible en anglais.
<www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/reports/use_facilities/index.html>.

Remarque : Dans le présent document, la forme masculine a été employée dans le seul but d'alléger le texte.

Table des matières

Membres du CCUCISC	1
Introduction	2
Survol des activités	5
Recommandations	8
Annexe 1 Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires – Sommaire des présentations ...	10

Membres du CCUCISC

Le Comité consultatif est composé d'un représentant de chacune des organisations ci-dessous.

Association des municipalités du Manitoba -
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba (CPTSM) -
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba (ECJM) -
Manitoba Association of Parent Councils -
Manitoba Association of School Business Officials -
Manitoba Association of School Superintendents -
Manitoba Association of School Trustees -
Manitoba Rural Recreation Directors Committee -
Manitoba Teachers' Society -
Recreation Connections Manitoba -
Sport Manitoba -
Ville de Winnipeg, Département des services communautaires -

Introduction

En août 2004, le premier ministre du Manitoba, M. Doer, a créé le groupe de travail *Des enfants en santé, pour un avenir en santé* afin de consulter les Manitobains concernant les facteurs qui ont une incidence sur la santé des enfants, plus précisément dans le domaine de la nutrition, de l'activité physique et de la prévention des blessures. Le rapport du groupe de travail, déposé en juin 2005, présente 47 recommandations dans 10 domaines prioritaires : les initiatives éducatives de promotion de la santé, la nutrition dans les écoles, l'activité physique dans les écoles, les installations récréatives et l'accessibilité, le leadership en activités récréatives, le transport actif, la prévention des blessures, les familles à faible revenu, les collectivités des Premières Nations, ainsi que le bien-être et la santé mentale. À l'époque, le gouvernement du Manitoba s'est engagé à mettre en œuvre toutes ces recommandations.

Les trois recommandations ci-dessous, tirées du rapport, ont mené à la création du *Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires* (CCUCISC). Ce comité devait être coprésidé par le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme et du Sport et par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba¹.

19. le gouvernement provincial travaille avec les divisions scolaires et les administrations locales pour élaborer des normes applicables aux accords sur l'utilisation communautaire des écoles. Ces normes aideraient à accroître l'usage partagé des installations communautaires et scolaires en minimisant les frais d'utilisateur, tout en prévoyant la souplesse nécessaire en fonction du contexte et des besoins locaux;
20. le gouvernement provincial travaille avec les divisions scolaires pour déterminer et régler les coûts financiers de ces accords;
21. le gouvernement provincial exige que la conception des nouvelles écoles, des nouvelles installations récréatives et des nouveaux centres communautaires comprenne des options pour les loisirs, comme des sentiers de randonnée, des chemins et des terrains de jeux. Ces installations devraient être élaborées en consultation avec les collectivités et être ouvertes à tous les résidents, y compris les enfants, les familles et les personnes âgées.

¹ Il convient de noter que le rapport du groupe de travail *Des enfants en santé, pour un avenir en santé* comprenait également les deux recommandations ci-dessous, qui, bien qu'étant connexes, ne font pas partie du mandat du CCUCISC.

17. le gouvernement provincial examine les programmes de financement actuels qui procurent des subventions d'immobilisations pour les installations récréatives. L'examen devrait porter sur les options permettant d'accroître le financement de projets qui rendront des installations plus efficaces et moins coûteuses à exploiter et à entretenir. Les installations devraient également rechercher le soutien financier des programmes consacrés à l'efficacité énergétique, comme l'initiative PowerSmart d'Hydro Manitoba. Cette réduction des frais de fonctionnement mènerait à une diminution du coût d'utilisation de l'installation pour les résidents;

18. le gouvernement provincial envisage d'autres options de financement dans le domaine récréatif. Ces fonds pourraient être utilisés pour faciliter l'accès aux programmes récréatifs en réduisant les coûts de fonctionnement et d'entretien. Les fonds pourraient également appuyer les programmes qui ne nécessitent pas d'installations à coûts élevés.

Les paramètres de fonctionnement du CCUCISC étaient les suivants :

Mandat

- Examiner des façons de maximiser l'utilisation conjointe des installations communautaires et scolaires pour le bénéfice de tous les membres de la collectivité, l'accent étant placé sur les enfants et les jeunes.
- Conseiller le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi que le ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport du Manitoba en vue de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail *Des enfants en santé, pour un avenir en santé*. Ces recommandations encouragent la coopération et la collaboration entre les municipalités, les commissions scolaires et les autres organisations clés pour favoriser un accès plus équitable aux installations communautaires et scolaires de la province, en accordant une importance particulière aux possibilités d'activité physique pour les enfants et les jeunes.

Composition

Le Comité consultatif est composé d'un représentant de chacune des organisations ci-dessous.

Association des municipalités du Manitoba -
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba (CPTSM) -
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba (ECJM) -
Manitoba Association of Parent Councils -
Manitoba Association of School Business Officials -
Manitoba Association of School Superintendents -
Manitoba Association of School Trustees -
Manitoba Rural Recreation Directors Committee -
Manitoba Teachers' Society -
Recreation Connections Manitoba -
Sport Manitoba -
Ville de Winnipeg, Département des services communautaires -

Au besoin, des représentants d'autres organisations peuvent être invités à participer aux réunions du Comité en tant que membres du Comité ou de consultants sur une base temporaire.

ECJM et CPTSM veilleront à fournir le soutien administratif au Comité.

Gouvernance

Le Comité consultatif doit être coprésidé par des représentants d'ECJM et de CPTSM.

Le Comité consultatif doit se réunir au besoin, sur convocation des coprésidents.

Le quorum sera atteint avec la présence d'une majorité simple de membres du Comité.

Les avis fournis par le Comité ne doivent pas nécessairement représenter l'opinion de la majorité de ses membres. Diverses opinions peuvent être exprimées sur un enjeu donné.

Structure de production de rapports

Le Comité doit conseiller les sous-ministres d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba par la voix des coprésidents du Comité. Les réponses des ministères au Comité seront également transmises par l'intermédiaire des coprésidents du Comité.

Survol des activités

Le Comité s'est réuni aux dates suivantes :

Le 16 octobre 2006

La première réunion du Comité s'est déroulée sous forme de discussion en table ronde portant sur les recommandations du groupe de travail *Des enfants en santé, pour un avenir en santé*. Les participants se sont penchés sur les questions suivantes :

- De quelle façon votre organisation interprète-t-elle ces recommandations?
- Quel est l'impact de ces recommandations sur les membres de votre organisation?
- De quelle façon votre organisation peut-elle contribuer à l'application de ces recommandations?
- Y a-t-il d'autres catégories d'utilisation qui devraient être envisagées dans ce processus?

Les participants ont également discuté des paramètres de fonctionnement proposés pour le Comité.

Le 12 décembre 2006

Les participants ont adopté la version finale des paramètres de fonctionnement du Comité. Une présentation a porté sur la politique de la Ville de Winnipeg relativement aux installations récréatives et de loisirs et aux bibliothèques, et une autre présentation traitait du programme Possibilités récréatives (PPR) de CPTSM.

Le 5 février 2007

Les résultats des sondages suivants ont été examinés :

- Sport Manitoba – Inventaire des installations intérieures et extérieures
 - Manitoba Teachers' Society/Council of School Leaders – Perspective sur l'utilisation conjointe des installations
 - Recreation Connections Manitoba - Perspective sur l'utilisation conjointe des installations
- Keith Thomas (MAST) et Art Elias (HED Assurance et gestion de risques) ont fait une présentation sur les questions d'assurance et de responsabilité.

Rick Dedi, directeur exécutif de la Commission des finances des écoles publiques, a aussi présenté un exposé.

Le 8 mars 2007

Les participants ont discuté de l'accord-cadre de la Ville de Winnipeg sur l'utilisation conjointe et des ententes spécifiques à des sites en particulier avec la division scolaire de Pembina Trails.

Une présentation a été faite par Marlene Amel, du General Council of Winnipeg. Stephanie Foy, de Recreation Connections Manitoba, a présenté les résultats d'un sondage effectué par l'organisation.

Le 16 avril 2007

Le document *Mise en œuvre d'Éducation physique et Éducation à la santé en 11^e et 12^e années – Document de politiques* par Heather Willoughby, consultante du programme d'études d'Éducation physique et Éducation à la santé (ÉP-ÉS), avec l'aide de Paul Paquin, également conseiller pédagogique en ÉP-ÉS, est issu d'une initiative qui fournit à un grand nombre d'élèves des possibilités d'activités physiques dans leur collectivité et permet aux jeunes de prendre davantage en main leur propre condition physique.

Le 5 juin 2007

Les discussions portent sur des enjeux clés répertoriés durant les cinq réunions du Comité.

Le 2 octobre 2007

On présente un bref rapport sur les communications avec la Ville de Winnipeg et les directeurs d'écoles.

- Sommaire des principaux enjeux discutés au cours des réunions du Comité
- Documentation mise à jour
- Recommandations proposées en vue d'un plan d'action pour l'avenir – Conseils pour Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et pour Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

Le 26 octobre 2007

Conclusions et interprétations

(À partir des présentations et des discussions subséquentes)

- Élaborer des accords normalisés d'utilisation conjointe par les corporations/commissions ou conseils municipaux et les divisions scolaires, et faciliter l'application de ces accords. Les accords utilisés par la Ville de Winnipeg et les commissions responsables des loisirs ainsi que d'autres parties peuvent servir de base à ce modèle.
- Utiliser le programme Possibilités récréatives comme mécanisme de mise en œuvre des accords standard d'utilisation conjointe entre les commissions et conseils municipaux, d'une part, et les divisions scolaires qui sont membres des commissions des loisirs existantes, d'autre part.
- Élaborer des mécanismes de communication et de planification entre les paliers municipal et provincial du système de gestion des loisirs et la Commission des finances des écoles publiques afin de discuter d'enjeux d'intérêt commun.
- Élaborer des mécanismes à l'intention des divisions scolaires, des écoles locales, des clubs communautaires et des départements des loisirs municipaux permettant de faire du réseautage entre eux. Saisir les occasions déjà offertes comme les conférences, les réunions et les assemblées annuelles.
- Élaborer des mécanismes visant à uniformiser à l'échelle de la province les frais d'utilisation imposés aux groupes scolaires par les municipalités, et vice versa.

CCUCISC Rapport final Décembre 2008

- Compte tenu de la couverture d'assurance déjà offerte aux municipalités et aux divisions scolaires, la couverture d'assurance générale et d'assurance-responsabilité pour les programmes parrainés par les municipalités et les écoles ne devrait pas être un obstacle à l'utilisation des installations.
- S'assurer que les groupes communautaires qui réservent des installations scolaires sont informés de la couverture offerte par HED Assurance et gestion de risques.
- Penser à discuter des normes applicables aux installations par rapport aux exigences liées aux cours d'éducation physique de 11^e et 12^e années lorsque les accords d'utilisation conjointe existants sont renégociés.

Le 16 janvier 2008

Les discussions ont porté principalement sur l'élaboration des recommandations.

Recommandations du Comité

Tel que mentionné précédemment dans ce document, les trois recommandations suivantes énoncées dans le rapport du groupe de travail devaient être examinées par le Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC).

19. le gouvernement provincial travaille avec les divisions scolaires et les administrations locales pour élaborer des normes applicables aux accords sur l'utilisation communautaire des écoles. Ces normes aideraient à accroître l'usage partagé des installations communautaires et scolaires en minimisant les frais d'utilisateur, tout en prévoyant la souplesse nécessaire en fonction du contexte et des besoins locaux;
20. le gouvernement provincial travaille avec les divisions scolaires pour déterminer et régler les coûts financiers de ces accords;
21. le gouvernement provincial exige que la conception des nouvelles écoles, des nouvelles installations récréatives et des nouveaux centres communautaires comprenne des options pour les loisirs, comme des sentiers de randonnée, des chemins et des terrains de jeux. Ces installations devraient être élaborées en consultation avec les collectivités et être ouvertes à tous les résidents, y compris les enfants, les familles et les personnes âgées.

Préambule

Les municipalités et les divisions scolaires s'entendent pour continuer à travailler ensemble, comme par le passé, pour le bénéfice des collectivités.

Conformément à l'article 73 de la *Loi sur les écoles publiques*, « Une commission scolaire peut, sous réserve des modalités qu'elle peut imposer, permettre l'utilisation d'un bien de la division ou du district scolaire, avec ou sans frais ».

La Commission des finances des écoles publiques a récemment modifié sa législation, exigeant que les divisions scolaires tiennent compte de plusieurs facteurs dans l'administration du programme de soutien aux immobilisations. Parmi ces facteurs, mentionnons l'utilisation communautaire de locaux scolaires et le rôle des écoles dans leur localité. Ce point s'inscrit dans la visée de la recommandation 21.

Selon l'article 312 de la *Loi sur les municipalités*, une municipalité peut fournir des services spéciaux, dont des services de soutien aux loisirs, à l'ensemble ou à une partie de la municipalité et prélever une taxe ou des frais d'utilisation si un règlement l'autorise à le faire.

L'article 211 de la *Charte de Winnipeg* précise que la Ville de Winnipeg peut conclure des accords avec les autorités scolaires.

Le Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC) recommande que :

1. le gouvernement provincial publie un manuel indiquant les éléments qu'il serait souhaitable d'inclure dans les accords d'utilisation conjointe entre les municipalités et les écoles. Ce manuel pourrait comprendre un résumé d'ententes d'utilisation conjointe existantes qui se sont avérées fructueuses. L'annexe 1 du présent rapport pourrait servir de point de départ à la détermination des éléments à examiner dans l'élaboration du manuel;
2. le gouvernement provincial effectue un sondage auprès des divisions scolaires et des municipalités concernant les frais d'utilisation et les politiques relatives à l'utilisation des installations scolaires par des groupes communautaires, et des installations communautaires par des écoles. Les résultats de ce sondage serviraient de point de départ à l'élaboration future de politiques applicables aux frais d'utilisation et aux accords d'utilisation conjointe;
3. dans la mesure du possible, lorsque les divisions scolaires qui sont partenaires de commissions de loisirs fournissent un appui non financier, le gouvernement provincial verse une contribution de contrepartie égale à la contribution des municipalités partenaires, en vertu du programme Possibilités récréatives – Partenaires dans les loisirs. Ce nouveau mode de financement viserait à accroître l'utilisation conjointe des installations communautaires et scolaires tout en réduisant les frais d'utilisation;
4. les municipalités et les collectivités du Nord de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas admissibles au programme Possibilités récréatives (PPR) bénéficient d'un incitatif financier afin d'appuyer l'élaboration, le maintien et l'amélioration d'accords d'utilisation conjointe. Les résultats du sondage (recommandation 2) ainsi qu'une analyse de coûts serviraient de données probantes en vue d'orienter le processus de financement;
5. le ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport veille au respect de l'exigence relative à l'utilisation conjointe des installations, conformément aux lignes directrices du programme Possibilités récréatives; et à ce que les divisions scolaires participantes et les autorités municipales signent un accord officiel énonçant leurs rôles respectifs et leurs rapports mutuels ainsi que les critères d'utilisation conjointe des installations;
6. des mécanismes de communication soient établis entre le système de gestion des loisirs et le système d'éducation pour s'assurer que les enjeux d'intérêt commun seront traités adéquatement;
7. chaque fois qu'on prévoit construire une nouvelle installation récréative, le gouvernement exige que des consultations soient effectuées auprès de la collectivité et de la division scolaire locale.

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba	<i>Mise en œuvre d'Éducation physique et Éducation à la santé en 11^e et 12^e années : Document de politiques</i>	<p>Cette politique s'applique à 15 000 élèves de partout au Manitoba.</p> <p>Les écoles et les divisions scolaires sont tenues d'élaborer une politique de gestion des risques relativement aux stages d'activité physique HORS-classe, et de prévoir des mesures de gestion des risques ainsi qu'un processus de signature pour l'enseignant et les parents-tuteurs, conformément à la politique gouvernementale.</p> <p>Parmi les mesures potentielles, on pourrait interdire les activités à risque élevé qui sont intrinsèquement dangereuses, et exiger que certaines activités (p. ex., le trampoline), qui sont reconnues comme étant associées à un taux élevé de blessures quand elles sont pratiquées en l'absence de supervision, soient supervisées directement par un moniteur ou un entraîneur qualifié pour être admissibles à l'obtention d'un crédit.</p>	<p>Des mécanismes devraient être mis en place pour faciliter la communication entre les écoles et la collectivité concernant les programmes qui satisferont aux exigences en matière de cours.</p> <p>Les nouvelles exigences en éducation physique pourraient permettre une utilisation accrue des installations et des programmes communautaires par les élèves sur une base individuelle. L'utilisation des installations communautaires par les écoles devrait demeurer la même.</p> <p>Envisager d'organiser des discussions sur les besoins liés aux cours d'éducation physique en 11^e et 12^e années lorsque des ententes d'utilisation conjointe existantes sont à renégocier.</p>
Commission des finances des écoles publiques (CFEP)	Présentation du rôle de la CFEP et des prochaines mesures proposées	Nouvelle législation de la CFEP concernant l'administration du programme de soutien aux immobilisations. On doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs, y compris de l'utilisation communautaire des écoles et du rôle des écoles dans leur collectivité locale.	Élaborer un mécanisme de communication entre le système de gestion des loisirs et la CFEP afin de discuter des enjeux d'intérêt commun.

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
		<p>Comme les services de garderie sont souvent situés dans des locaux scolaires, la CFEP a élaboré des mécanismes de communication de concert avec le Programme de garde d'enfants du Manitoba afin de coordonner et d'aménager des espaces à double vocation pour la garde d'enfants.</p> <p>Prochaines étapes envisagées : Peut-on établir et maintenir une planification et une coordination pluriannuelles des installations relevant d'une même compétence ou de différentes compétences afin d'appuyer un programme d'utilisation conjointe?</p> <p>Comment pouvons-nous gérer l'accroissement des dimensions et des coûts des salles polyvalentes, des gymnases, des installations de garderie, des bibliothèques, des centres d'éducation aux adultes, etc. afin de favoriser leur utilisation conjointe?</p> <p>Quelles sont les possibilités de reconfigurer les espaces scolaires existants en vue d'une utilisation conjointe ou communautaire?</p>	
Manitoba Teachers' Society/Council of School Leaders (COSL)	Rétroaction des directeurs à la réunion de l'association locale du COSL	<p>Les directeurs ou directeurs adjoints sont en faveur d'une utilisation maximale des installations scolaires.</p> <p>Les écoles secondaires sont généralement utilisées pour les programmes scolaires la plupart du temps le soir et les fins de semaine. En général, les écoles de niveau primaire et intermédiaire ont plus de disponibilités pour une utilisation communautaire.</p>	<p>Les directeurs/directeurs adjoints ont recommandé l'établissement de mécanismes visant à régler les enjeux suivants :</p> <p>Coûts en immobilisations – fournir une compensation pour la réparation et l'entretien des équipements et installations.</p>

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
		<p>Les directeurs ou directeurs adjoints sont d'accord pour donner la priorité aux programmes axés sur la jeunesse relativement à l'utilisation des installations scolaires.</p>	<p>Coûts en ressources humaines – le temps de surveillance et les efforts investis par l'enseignant d'éducation physique et le directeur ou le directeur adjoint pour préparer les locaux pour l'horaire scolaire et/ou régler les problèmes ou enjeux pouvant se présenter.</p> <p>Cohérence dans les attentes en matière de comportement – les programmes scolaires et communautaires devraient imposer les mêmes exigences en matière de comportement de la part des adultes et des jeunes (élèves).</p> <p>Examiner les réservations à temps fixe – Les groupes peuvent faire des réservations à temps fixe, mais pas pour les installations scolaires.</p> <p>Questions de responsabilité – Améliorer la compréhension du partage des responsabilités entre les groupes scolaires et communautaires ou les municipalités.</p>
<p>Manitoba Association of School Trustees (Keith Thomas) et</p>	<p>Aperçu de la couverture d'assurance-responsabilité civile générale pour les divisions scolaires et</p>	<p>La couverture d'assurance-responsabilité générale de l'ACEM fournit une protection complète de 30 millions de dollars à toutes les divisions scolaires de la province. Cette couverture englobe les programmes scolaires</p>	<p>S'efforcer d'uniformiser l'application des recommandations en matière de couverture d'assurance pour les groupes communautaires.</p>

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
HED Assurance et gestion de risques (Art Elias)	municipalités	<p>officiellement désignés, les activités extrascolaires, l'utilisation par les élèves d'installations communautaires pour les activités liées au programme scolaire et l'utilisation par des organisations communautaires d'installations scolaires en dehors des heures de classe.</p> <p>Les municipalités et les commissions de loisirs de l'extérieur de Winnipeg bénéficient d'une protection pouvant aller jusqu'à 20 millions de dollars.</p> <p>L'ACEM et HED encouragent les divisions scolaires, qui ne l'ont pas déjà fait, à élargir leur couverture de 2 millions de dollars pour couvrir les organisations communautaires qui utilisent des installations scolaires. Les primes sont nominales, allant de 25 \$ à 150 \$ par jour, et de 75 \$ à 500 \$ par saison pour les programmes ou événements sans permis d'alcool, selon le nombre de participants et l'évènement ou le programme en question.</p>	<p>Déterminer si les programmes ou événements parrainés par les écoles et les municipalités (en dehors de Winnipeg) bénéficient d'une couverture d'assurance générale et d'assurance-responsabilité suffisante.</p>
Gouvernement du Manitoba, Direction des loisirs et des services régionaux	Révision du programme Possibilités récréatives (PPR)	<p>Établi en 1991, le PPR encourage les corporations municipales à former des partenariats afin de partager des ressources et d'assurer un leadership en matière de loisirs en vue de fournir des services et des programmes d'activités récréatives. Les partenaires admissibles sont les municipalités rurales, les districts d'administration locale, les villes constituées en corporations (de moins de 10 000 habitants), les petites villes et les villages. Les divisions scolaires doivent également participer.</p> <p>Le financement est fourni à parts égales à raison de 5,50 \$ par habitant, jusqu'à concurrence de 5 500 \$ par partenaire.</p>	<p>Le PPR constitue un mécanisme qui facilite l'établissement d'accords normalisés d'utilisation conjointe des installations communautaires et scolaires.</p> <p>Un mécanisme distinct devrait être mis au point pour les villes qui ne sont pas admissibles au PPR.</p>

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
		<p>En 2006-2007, il y a eu 50 commissions de loisirs créées, représentant 135 corporations municipales et 26 divisions scolaires.</p> <p>Parmi les villes qui n'ont pas participé au PPR, mentionnons Winnipeg, Brandon, Selkirk, Portage la Prairie, Steinbach, Thompson et Flin Flon.</p> <p>Le PPR a du succès dans le réseautage entre les écoles et les collectivités, mais il existe quand même une variété d'accords entre les deux types de partenaires, p. ex., ententes verbales, lettres d'autorisation émises par des écoles locales pour les commissions de loisirs, politiques « d'utilisation communautaire des écoles » par les divisions scolaires, et accords officiels d'utilisation conjointe.</p>	
Recreation Connections Manitoba	Résultats du sondage par courriel	<p>19 directeurs des loisirs ont répondu au sondage concernant l'utilisation conjointe des installations.</p> <p>Les répondants ont généralement accès aux installations scolaires moyennant certaines conditions, comme l'accès aux heures où il y a une surveillance, et des frais pouvant aller jusqu'à 100 \$ l'heure, ou alors tout à fait gratuitement.</p>	
Sport Manitoba	Étude d'inventaire des installations – Utilisation des gymnases d'écoles après les heures de classe	<p>27 des 34 divisions scolaires ont répondu</p> <p>238 des 630 écoles ont répondu</p>	En général, les écoles de niveau élémentaire et intermédiaire ont une plus grande disponibilité d'espaces de gymnase pour les programmes

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
		<p>Le temps disponible dans les écoles secondaires est réservé à 86 % pour des activités ou des équipes de l'école (à 57 % dans les écoles de niveau élémentaire ou intermédiaire).</p> <p>Le temps disponible dans les écoles secondaires est réservé à 14 % pour des programmes ou évènements communautaires (à 43 % dans les écoles de niveau élémentaire ou intermédiaire).</p> <p>Activités les plus populaires : basket-ball, volley-ball et badminton (activités scolaires); badminton, soccer, gymnastique (activités communautaires)</p>	communautaires.
Sport Manitoba	Étude des installations sportives du Manitoba – Utilisation communautaire des écoles – Politiques et accords	<p>19 des 34 divisions scolaires ont répondu au sondage</p> <p>De ces 19 divisions scolaires, neuf ont un accord-cadre avec leur municipalité ou la commission de loisirs locale.</p> <p>17 de ces 19 divisions scolaires ont une politique d'accès et d'utilisation conjointe</p> <p>13 des 19 divisions disposent d'un processus de demande formel</p> <p>La plupart des divisions scolaires permettent l'accès de groupes communautaires du lundi au vendredi, de 18 h à 23 h, et les samedis et dimanches, toute la journée jusqu'à 18 h.</p> <p>11 des 19 divisions scolaires n'imposent aucuns frais pour les groupes sans but lucratif lorsqu'un gardien est en service.</p>	Il est possible d'uniformiser davantage les pratiques dans la province concernant les ententes et les frais d'utilisation.

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
		<p>Lorsque des frais sont imposés, le tarif horaire varie de 12 \$ à 32,50 \$.</p> <p>3 divisions scolaires ont un tarif fixe allant de 15 \$ à 65 \$ par utilisation</p> <p>2 divisions scolaires exigent des groupes d'utilisateurs qu'ils contractent une assurance générale, 6 n'ont aucune exigence en ce sens, 8 n'ont pas donné de réponse à ce sujet, et 3 ont une police d'assurance qui couvre les groupes d'utilisateurs.</p>	
Association des municipalités du Manitoba (AMM)	Résolutions relatives au système de gestion des loisirs	<p>Au cours des dernières années, l'AMM a adopté des résolutions recommandant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter le soutien accordé à Recreation Connections Manitoba, une organisation appuyant les directeurs des loisirs et les praticiens du milieu des loisirs dans toute la province; • augmenter les contributions provinciales aux commissions des loisirs • augmenter le financement du programme Place aux communautés • augmenter le montant maximal de la subvention accordée en vertu du programme Place aux communautés. 	
General Council of Winnipeg Community	Information concernant l'organisation et ses membres	<p>67 centres communautaires (79 sites) à Winnipeg sont membres du GCWCC</p> <p>De ces 79 installations, 25 ont un gymnase, dont 2 satisfont</p>	<p>Obstacles perçus à l'utilisation conjointe :</p> <p>Disponibilité des installations</p>

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
Centres (GCWCC)		<p>aux normes de l'association de basket-ball mineur de Winnipeg. Trois autres gymnases répondant aux critères de la réglementation devaient être prêts en 2007-2008.</p> <p>La grande majorité des gymnases ne répondent pas aux normes établies pour accueillir des tournois de volley-ball.</p> <p>Les centres communautaires reçoivent un grand nombre de demandes d'espaces de gymnase dans leurs installations.</p>	<p>Communication de la disponibilité Utilisation les fins de semaine Avis d'annulation transmis à courte échéance Coûts Communication Nécessité de politiques uniformes (priorités/allocation des espaces/frais/personnes-ressources) Assurer l'utilisation maximale des espaces</p> <p>Résultat : Le Comité recommande que le GCWCC communique avec les divisions scolaires et les écoles au nom des centres communautaires, en particulier ceux qui sont les plus proches, pour fournir de l'information sur les personnes-ressources et proposer une réunion afin de discuter d'utilisation conjointe.</p>
Ville de Winnipeg	Recreation, Leisure and Library Facilities Policy (RLLFP)	<p>La RLLFP fournit des orientations pour la prestation et le maintien des installations récréatives, de loisirs et les bibliothèques appartenant à la Ville de Winnipeg, qui couvrent les installations aquatiques et sportives et les salles polyvalentes.</p> <p>Cette politique vise à fournir aux Winnipegois des installations récréatives et de loisirs et des espaces de bibliothèque plus modernes, et à établir une combinaison plus judicieuse, financièrement parlant, de ces installations.</p>	Aucune implication directe ou particulière

Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC)

Sommaire des présentations

ORGANISATION	PRÉSENTATION	SOMMAIRE DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE	IMPLICATIONS POUR LE CCUCISC
<p>Ville de Winnipeg et division scolaire Pembina Trails</p>	<p>Aperçu de l'accord-cadre et des ententes spécifiques d'utilisation conjointe pour des sites particuliers</p>	<p>L'établissement d'un accord-cadre et d'ententes spécifiques d'utilisation conjointe entre la Ville de Winnipeg, les divisions scolaires et certaines écoles de Winnipeg est un processus qui fonctionne bien depuis 1976.</p> <p>Les ententes spécifiques à des sites particuliers portent sur des éléments comme les coûts de construction et d'entretien, les formalités pour réserver des espaces, le type de surveillance et les coûts, ainsi que les procédures de règlement des différends.</p> <p>Ces ententes couvrent une période variable et précisent qu'une assurance réciproque est en vigueur. Chacune des deux parties peut demander une révision de l'entente dans les délais prévus.</p> <p>La Ville de Winnipeg a retenu les services d'une personne pour gérer précisément la mise en œuvre de ces ententes.</p> <p>Il y a des ententes en vigueur pour une période de 25 ans, qui sont reconduites à perpétuité. Chaque partie peut demander une révision dans les délais prévus.</p>	<p>Le CCUCISC pourrait avoir à examiner la normalisation des ententes d'utilisation conjointe et le processus par les divisions scolaires.</p> <p>L'accord-cadre et les ententes spécifiques utilisés par la Ville de Winnipeg et les divisions scolaires de Winnipeg peuvent fournir un modèle d'accord standard dans la province.</p>